

■ Les mutations dans les médias écrits

OBJET

« Si j'avais à décider s'il vaut mieux un gouvernement sans journaux ou des journaux sans gouvernement, je n'hésiterais pas un seul instant à choisir la dernière proposition. » C'est ce qu'écrivait, en janvier 1787, Thomas Jefferson, l'un des pères fondateurs des États-Unis et alors futur président, à son confrère Edward Carrington. Il voulait montrer l'importance de l'information pour l'exercice de la démocratie.

À l'heure actuelle, les médias traditionnels, particulièrement ceux écrits, vivent une crise sans précédent. Leurs revenus publicitaires baissent de façon inquiétante alors que ceux des géants d'Internet, comme Facebook et Google, augmentent. S'ajoute à cela, la baisse des lectorats.

Pour contrer les effets de cette perte de revenus, on diminue les dépenses. C'est ainsi que, au cours des dernières années, le nombre de journalistes a été réduit au sein de nombreux médias et des journaux ont même fermé leurs portes. Les entreprises médiatiques ont misé sur les économies que permet l'addition de médias à leur portefeuille. La concentration de la propriété des médias prend ainsi de l'ampleur et plusieurs s'inquiètent des dangers qu'elle représente pour la diversité des sources d'information.

Au cours de la dernière année, plusieurs acteurs du milieu des médias ont saisi des occasions, comme les consultations sur l'adaptation de la politique culturelle canadienne, celles sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec et, plus récemment, les consultations sur le projet de loi 122, pour lancer un cri d'alarme sur l'avenir des médias. Ils craignent que l'intérêt public et les fondements mêmes de la démocratie ne soient ébranlés par les effets des transformations profondes que subissent les médias. Les lectures proposées, ici, traitent de ces mutations.

LES CINQ LECTURES POUR COMPRENDRE

1/ Forum des politiques publiques, [*Le miroir éclaté. Nouvelles, démocratie et confiance dans l'ère numérique*](#), janvier 2017, 109 p.

Cette étude réalisée par le Forum des politiques publiques, à la demande du ministère du Patrimoine canadien, examine l'état des médias d'information au Canada. La question ultime est de savoir si la démocratie est mise en péril. L'étude s'appuie, entre autres, sur six tables rondes organisées à travers le Canada, une consultation des leaders du domaine et d'experts nationaux et étrangers, six groupes de discussion ainsi que sur un sondage en ligne.

Sur ces bases, les auteurs posent le diagnostic. Les médias d'information traditionnels, particulièrement le journalisme axé sur la fonction civique (couverture des institutions publiques, des affaires publiques et de la collectivité), sont en « marche rapide vers le précipice. » En effet, leurs revenus publicitaires sont en

chute libre, un tiers des postes de journalistes ont été perdus au cours des six dernières années, des journaux ont fermé leurs portes. Pendant ce temps, deux entreprises étrangères, Facebook et Google, accaparent 82 % des revenus de la publicité numérique au Canada, sans payer d'impôts.

Quant à une réponse politique aux défis auxquels sont confrontés les médias d'information, « [elle] se justifie seulement si elle permet de préserver la bonne santé de notre démocratie ». Les auteurs formulent douze recommandations, dont l'objectif fondamental est « [...] de veiller à ce que la démocratie canadienne soit bien servie par un secteur des médias d'information solide, diversifié, indépendant et crédible, engagé dans le journalisme axé sur la fonction civique qui reflète de plus en plus les possibilités et les réalités de l'ère numérique ».

Les recommandations sont groupées en deux catégories. D'une part, des mesures pour renforcer la viabilité économique et, d'autre part, des mesures pour promouvoir à la fois le journalisme axé sur la fonction civique et l'innovation numérique. On recommande, par exemple, des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour les publicités sur Internet, la création d'un service réservé à la couverture de nouvelles locales et régionales, celle d'un fonds pour l'avenir du journalisme et de la démocratie et la mise sur pied d'un institut de recherche sur l'information et la démocratie.

2/ Bernier, Marc-François, « L'émergence d'un 5^e pouvoir comme source d'imputabilité », *Le cinquième pouvoir. La nouvelle imputabilité des médias envers leurs publics*, Presses de l'Université Laval, 2016, p. 9-62¹.

Les vingt dernières années se caractérisent par l'accessibilité toujours plus grande, pour les citoyens, de l'espace public. « Ces derniers constituent un 5^e pouvoir qui observe, scrute, discute, critique ou adoube le 4^e pouvoir médiatique et ses journalistes. » En effet, avec l'arrivée des médias sociaux, les citoyens ne sont plus que de simples consommateurs d'information. Ils peuvent la commenter et partager leur opinion, et cela, sans filtre et sans intermédiaire. Ainsi, les médias d'information sont soumis à une certaine forme de surveillance.

Bernier s'intéresse d'abord à la définition d'imputabilité médiatique. Celle-ci est « un processus interactif par lequel les entreprises médiatiques peuvent être incitées ou contraintes à rendre compte de leurs activités (et parfois se corriger, s'excuser ou modifier un comportement) à leurs publics et à la société. Les valeurs et le pouvoir relatif de leurs publics varient au fil du temps et sont influencés par les systèmes médiatiques et les technologies de communication. » Bernier retient cette définition, car elle reconnaît à la fois l'importance de l'interactivité et le rôle des technologies de communication dans la reddition de comptes, ce qui caractérise le 5^e pouvoir.

L'auteur se penche aussi sur la signification de l'expression « le 5^e pouvoir ». Cette dernière renvoie à la « capacité des citoyens d'influencer les pratiques journalistiques et médiatiques, sans assurance de succès et sans l'intermédiaire des dispositifs traditionnels d'imputabilité que sont les conseils de presse, les ombudsmans et les médiateurs de presse ».

¹ À la suite de la publication de cet ouvrage, Marc-François Bernier a donné une entrevue à l'émission *Première heure* de Radio-Canada, le 4 janvier 2017.

http://ici.radio-canada.ca/emissions/premiere_heure/2013-2014/chronique.asp?idChronique=425678

Bernier cite ensuite des cas où les citoyens ont contraint les médias et les journalistes à modifier leurs pratiques. Il ajoute que, même si le 5^e pouvoir a un réel potentiel, il faut avoir une position critique de la parole citoyenne. Par ailleurs, ce pouvoir ne peut être présenté comme un adversaire obstiné des médias et des journalistes. « En réalité, les acteurs des 4^e et 5^e pouvoirs ont des intérêts communs et participent d'une relation complexe marquée par la tension, la passion, l'admiration, le rejet et surtout une dépendance symbiotique. Un peu à l'image des rapports entre les journalistes et les sources d'information, marquée à la fois par la collaboration et la confrontation. »

Désormais, le 5^e pouvoir fait partie de l'univers médiatique à titre d'acteur à part entière. Comme mécanisme d'imputabilité spontané et extra médiatique, il agit comme un corégulateur. Il ne substitue pas aux dispositifs d'autorégulation traditionnels, mais l'imputabilité médiatique et journalistique ne peut plus se limiter à ces derniers.

3 / Tremblay, Gaëtan, « Concentration de la propriété et pluralisme de l'information : un débat suranné? », *Concentration des médias, changements technologiques et pluralisme de l'information*, Presses de l'Université Laval, 2015, p. 19-35.

Le débat sur la concentration de la propriété des médias et ses possibles répercussions sur le pluralisme démocratique n'est pas récent et il a cours dans la plupart des pays industrialisés.

L'auteur rappelle les grands moments qui ont ponctué ce débat depuis les cinq dernières décennies. Particulièrement, la publication de trois rapports de comités, deux canadiens et un québécois, créés à la suite de préoccupations soulevées par un certain nombre de transactions commerciales qui ont eu pour effet de réduire le nombre de joueurs sur la scène médiatique².

Ces rapports font le même constat des progrès de la concentration de la propriété des médias et dressent un portrait semblable de ses avantages et désavantages. Après les avoir résumés, Tremblay affirme que, au-delà des cas cités par les tenants et les opposants à ce phénomène pour soutenir leurs affirmations, peu de données scientifiques fiables appuient leurs conclusions. Il ajoute que les pouvoirs publics, en refusant de suivre les recommandations des comités qu'ils ont créés, donnent raison aux premiers.

Par ailleurs, si certains prétendent que tout a été dit sur le débat concernant la concentration, d'autres, dont l'auteur, pensent qu'il reste grandement d'actualité. Après avoir justifié sa position, il conclut que, plutôt que de s'en remettre aveuglément aux lois du marché ou d'intervenir ponctuellement de manière intempestive, on devrait créer une structure, tel un comité permanent d'enquête et de surveillance, comme les commissions d'enquête l'avaient réclamé.

Avec sa population d'un peu plus de huit millions d'habitants et du petit marché que celle-ci représente, le Québec est un terreau fertile à la tendance à la concentration. Et même, elle atteint ici des sommets inquiétants dans le domaine des médias et plus qu'ailleurs en Amérique.

² Ces rapports sont : le rapport Davey (Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, 1970), le rapport de la commission Kent (Commission royale sur les quotidiens, 1982) et le rapport Saint-Jean (Comité-conseil sur la qualité et la diversité de l'information, 2003). À ces rapports s'ajoute la tenue des audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sur le projet d'acquisition d'Astral par Bell Canada en 2012.

CINQ LECTURES POUR COMPRENDRE...

En conclusion, Tremblay mentionne que « dans un pays où la concentration de la propriété médiatique atteint un seuil des plus préoccupants, la contribution d'un service public de qualité apparaît comme indispensable à la diversité de l'information et au pluralisme des voix ». Non seulement l'État devrait créer une structure permanente d'enquête et de surveillance, mais « le système d'éducation devrait assurer une formation adéquate de tous les citoyens et les citoyennes, pas nécessairement aux médias, mais à l'exercice du sens critique de manière générale ».

4 / MCE Conseils, [L'avenir de la presse et de l'information au Québec. Hypothèses de financement](#), mai 2016, 42 p.

Cette étude a été réalisée par la firme MCE Conseils, à la demande de la Fédération nationale des communications-CSN³. L'objet était d'identifier des moyens pour soutenir les médias d'information dans leur adaptation au nouvel environnement technologique et commercial.

De fait, comme le modèle traditionnel de revenus de l'industrie des médias et de l'information s'érode, celle-ci doit en développer un nouveau qui tient compte des nouvelles réalités. La presse écrite exige davantage une attention immédiate, car « elle vit une véritable crise existentielle dans un environnement financier qui se détériore de manière structurelle et dont les conséquences menacent la liberté d'expression et le droit du public à une information pertinente, professionnelle et de qualité ».

Après avoir exposé quelques problèmes liés au nouveau contexte de numérisation de l'information, les auteurs dressent un portrait de l'industrie des médias, dont celui de la presse écrite. Ils présentent, entre autres, de l'information sur l'évolution de la proportion de Québécois qui utilise la presse écrite pour s'informer et sur celle de la dépense annuelle moyenne par ménage pour des journaux.

Une section porte sur les modes de soutien d'aide à la presse ailleurs dans le monde. On y apprend que la presse écrite québécoise est beaucoup moins soutenue par des mesures étatiques que celle d'autres pays. Les journaux québécois reçoivent annuellement l'équivalent d'environ 3 \$ par habitant. Le montant est multiplié par deux aux États-Unis (5,83 \$), par six au Royaume-Uni (18,17 \$) et par dix en France (29,26 \$). En Norvège, il est de 57 \$ et de 92\$ Finlande.

La section suivante propose des pistes de solution. Il s'agit de la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour la production d'information d'actualité quotidienne, du développement de programmes pour augmenter la capacité de mise en marché des entreprises de presse afin de mieux s'inscrire dans le marché publicitaire et, enfin, de l'inclusion, pour les cinq prochaines années, d'un volet « presse quotidienne » dans le plan culturel numérique du Québec.

L'étude porte, enfin, sur les répercussions économiques de la presse écrite : les retombées directes pour les gouvernements du Québec et le fédéral ainsi que les retombées indirectes dans l'économie.

5 / Guay, Geneviève⁴, « [Un financement gouvernemental de la presse d'information?](#) », *Options politiques*, 26 janvier 2017.

³ La Fédération regroupe 6000 membres dans 88 syndicats des domaines des communications et de la culture.

CINQ LECTURES POUR COMPRENDRE...

« La révolution numérique rend l'information plus accessible que jamais, mais tue les médias à petit feu, notamment la presse écrite d'information, imprimée ou numérique. » Les appels au secours sont nombreux.

« Plusieurs spécialistes des communications, même s'ils sont conscients de l'urgence, formulent des inquiétudes quant aux conséquences possibles de ce genre d'aide et recommandent de l'aborder avec la plus grande prudence, surtout au nom de l'indépendance de la presse, si précieuse et si fragile. »

ET CINQ AUTRES LECTURES (POUR ALLER PLUS LOIN)

- 1/ Cloutier, Patricia, « [La presse écrite pourra souffler un peu](#) », *Le Soleil*, mardi, 28 mars 2017.
- 2/ Baillargeon, Normand (dir.), *Mutations de l'univers médiatique : médias traditionnels et nouveaux*, M éditeur, 2014. 150 p.
- 3/ « [Transformation des médias : la qualité comme valeur ajoutée!](#) », *RDI économie*, vendredi, 27 mai 2016.
- 4/ Giroux, Daniel, *État de la concentration de la propriété des médias d'information de langue française au Québec*, Centre d'études sur les médias, novembre 2015, 16 p.
- 5/ Payette, Dominique, « [Les compétences civiques et l'effritement de l'information de proximité au Québec.](#) » *Concentration des médias, changements technologiques et pluralisme de l'information*, actes du colloque 26, 27 septembre 2013, Centre de recherche interuniversitaire sur la communication, l'information et la société, p. 219-225.

Préparé par Hélène Bergeron, novembre 2017.

⁴ Maintenant à la retraite, Geneviève Guay a travaillé durant 35 ans à Radio-Canada, principalement comme journaliste et rédactrice en chef